

DECISION N°2021-284

portant nomination de la personne responsable par intérim de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5, L. 1313-8 et R. 1313-18 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 330-1, R. 330-3 et R. 330-4 ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu la décision n° 2019-03-088 du 29 mars 2019 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

DECIDE :

Article 1. – Monsieur Guillaume BAULANDE, Juriste à la direction des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est désigné par intérim en tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2. – La présente décision, qui abroge et remplace la décision 2013-01-011 du 11 janvier 2013, sera publiée au Registre des actes, avis et décisions et sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 22 décembre 2021

Roger GENET